

0.

SITOM Nord-Isère



CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE
DES DECHETS MENAGERS DE BOURGOIN-JALLIEU

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

WWW.SITOM-NI.FR

SOMMAIRE

Le Sitom Nord Isère en bref _____ **p.4**

Synthèse _____ **p.7**

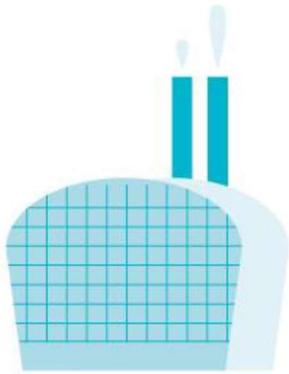
- 1 - Résultats quantitatifs
- 2 - Résultats qualitatifs
- 3 - Synthèse économique

ABREVIATIONS

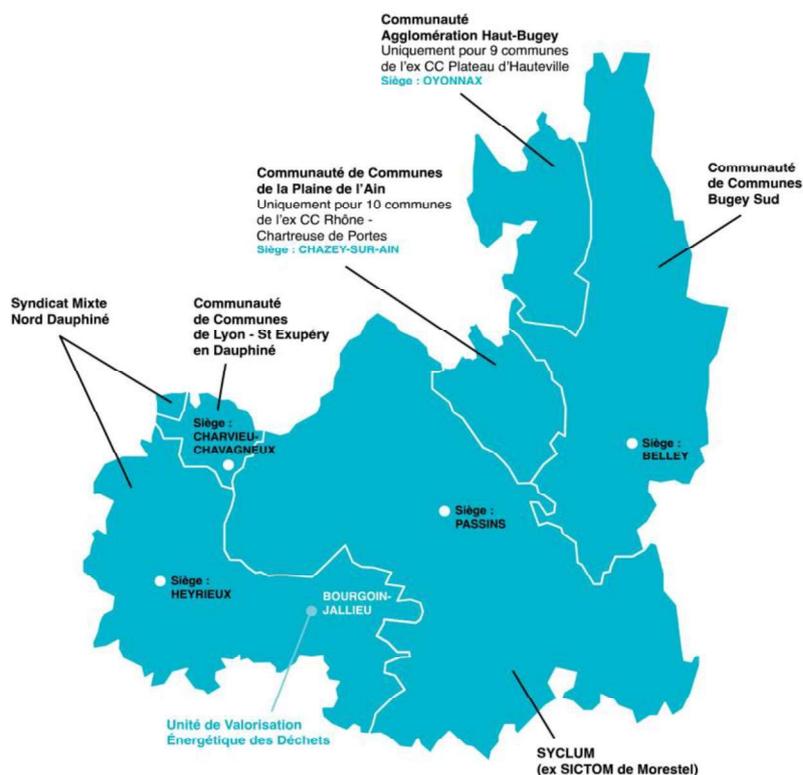
DMA	Déchets ménagers et assimilés
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
GTA	Groupe turbo alternateur
IME	Installation de maturation et d'élaboration de mâchefers
OM	Ordures Ménagères
PCI	Pouvoir calorifique inférieur
RCU	Réseau de chaleur urbain
SITOM NI	Syndicat mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Nord Isère
REFIOM	Résidus d'épuration des fumées
SPGD	Service public de gestion des déchets
UIOM	Usine d'incinération d'ordures ménagères
UVE	Unité de valorisation énergétique des déchets
VLE	Valeur limite d'émission

LE SITOM NORD ISERE, EN BREF

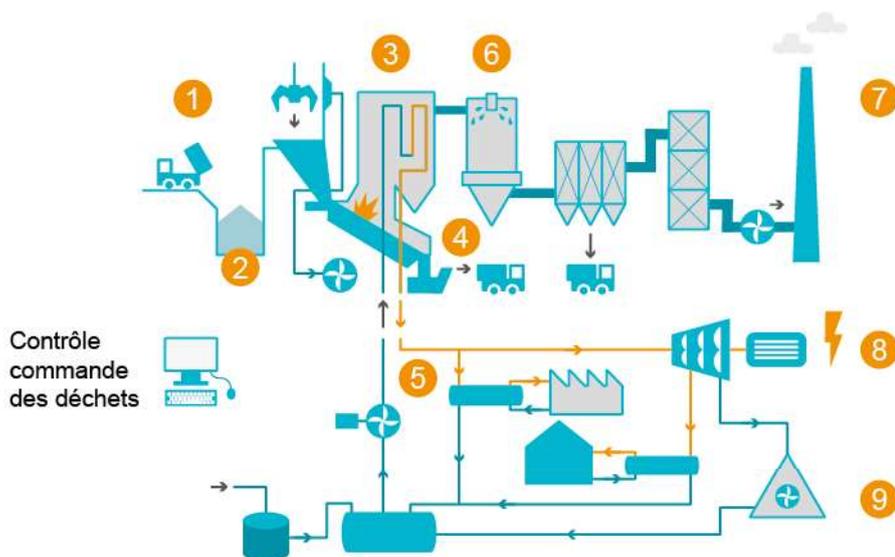
Un service public pour traiter les ordures ménagères



- Le Sitom Nord Isère est un **syndicat mixte de traitement des ordures ménagères**.
- Il fédère **6 établissements publics** de coopération intercommunale (EPCI), répartis sur 4 départements : Isère, Ain, Savoie et Rhône.
- En tant que service public, le Sitom Nord-Isère est chargé du **traitement des ordures ménagères** des 199 communes de ces territoires, soit 404 108 habitants.
- Il traite également les **déchets collectés par des partenaires publics** et privés.
- Le rôle du Sitom Nord Isère est de **gérer l'unité de valorisation énergétique** des déchets (UVE) de Bourgoin-Jallieu.
- Le **comité syndical** est formé d'un président et de 45 élus. Le bureau syndical est constitué du président et de 9 vice-présidents.
- **L'équipe administrative**, en 2022, se compose d'un directeur, une directrice adjointe, une chargée de communication (à partir d'octobre) et une assistante.



L'Unité de Valorisation Energétique



- | | | |
|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| 1 Réception des déchets | 4 Mâchefers et déferrailage | 7 Deux cheminées |
| 2 Fosse à ordures ménagères | 5 Production de vapeur | 8 Valorisation énergétique |
| 3 Fours et chaudières | 6 Traitement des fumées | 9 Aérocondenseur |

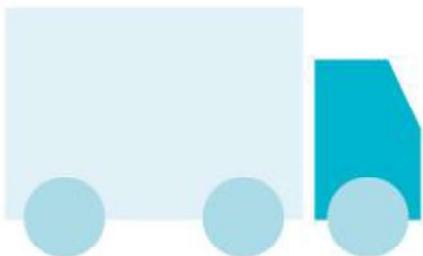


Bon à savoir

Pour avoir une idée plus précise du fonctionnement de l'usine, voir le film de présentation sur le site internet du Sitom Nord Isère : www.sitom-ni.fr

L'exploitant

Dans le cadre d'un marché d'exploitation, le Sitom Nord Isère a confié l'exploitation de l'usine à la société Ronaval, filiale de Veolia. Entré en vigueur en août 2005, ce contrat s'étend sur 17,5 ans. Il comprend :



- Une **tranche ferme de 30 mois** pour les travaux et les essais de la nouvelle usine
- Une **tranche conditionnelle n°1 d'une durée de 15 ans** pour la conduite, l'entretien et la maintenance de l'usine de valorisation
- Une **tranche conditionnelle n°2 d'une durée de 15 ans et 5,5 mois**, pour la conduite, l'entretien et la maintenance des installations de production de chaleur et de vapeur de l'usine

Le marché avec Ronaval arrive ainsi à échéance en avril 2023. Dès 2020, le SITOM NI approuvait le nouveau mode de gestion à retenir pour les prochaines années, à savoir un marché public global de performance. La procédure de consultation pour désigner le futur candidat qui exploitera les installations sur les dix prochaines années a été lancée fin 2021. Elle s'est poursuivie sur 2022 et le choix du nouvel exploitant a été arrêté sur le 1^{er} trimestre 2023 : c'est Ronaval qui assurera de nouveau l'exploitation du site pour les dix prochaines années.

Les équipes d'exploitation



SYNTHÈSE TECHNIQUE



RÉSULTATS QUANTITATIFS

Le rapport d'activité 2022 dresse le bilan des principaux résultats techniques et économiques obtenus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 de l'UVE. Il s'agit de la **14^e année** d'exploitation de l'usine de valorisation énergétique des déchets ménagers.

Les chiffres caractéristiques 2022 (synthèse)

		UNITES	2021	2022
Déchets gérés par le SITOM Nord Isère		T	168 684	151 926
Déchets incinérés (total)		T	168 760	145 100
Heures de fonctionnement	Four 1	H	7 552	6870
	Four 2	H	8 030	7361
	GTA ¹	H	8 483	7563
Production d'énergie (total)		MWh	394 950	343 953
Valorisation de l'énergie	Energie thermique valorisée ²	MWh	87 725	69 704
	Electricité produite	MWh	78 415	59 811
Vente d'énergie	Electricité	MWh	60 151	44 447
	Site industriel PCAS	MWh	9 207	4456
	Réseau de chaleur	MWh	51 637	42 516
Achat d'énergie	Electricité	MWh	316	1595
	Fuel	MWh	1 747	2949
Consommation réactifs	Chaux	t	1 861	1719
	Chaux SPS	t	70	138
	Charbon actif	t	90	100
	Ammoniaque	t	435	348
Consommation d'eaux	Eau de forage	m ³	58 091	57 723
	Eau de ville	m ³	134	82
Sous-produits	Mâchefers	t	31 192	27 669
	Ferrailles UVE	t	2 444	2157
	Ferrailles IME ³	t	260	446
	Métaux non ferreux IME	t	351	390
	REFIOM	t	6 090	5836

¹ Groupe Turbo Alternateur : turbine alimentée par la vapeur formée via la chaleur dégagée par la combustion des déchets et permettant de produire de l'électricité.

² Prise en compte uniquement des compteurs certifiés pour la chaleur autoconsommée

³ IME = Installation de maturation et d'élaboration des mâchefers / lieu où les mâchefers sont préparés avant d'être réutilisés comme matériau alternatif dans le cadre d'une utilisation en technique routière ; les éléments ferreux et non ferreux sont captés durant la préparation.

Fonctionnement de l'usine et travaux d'entretien

Déchets réceptionnés : des quantités insuffisantes

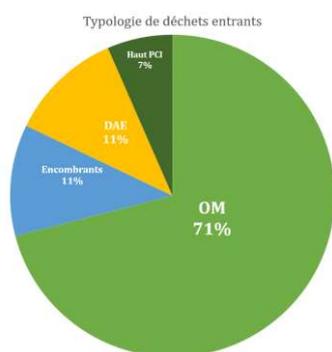
151 926

tonnes ont été gérées
en 2022

2 351 kcal/kg

C'est le PCI moyen des déchets

L'objectif de tonnage réceptionné à l'année, fixé à 170 000 tonnes, n'est donc pas atteint.



En 2022, la proportion de déchets ménagers traités (OM + encombrants) augmente avec un ratio de 82 %, contre 74 % en 2021.

En raison d'un fonctionnement dégradé de l'installation (Cf. Fonctionnement des fours), 5387 tonnes de déchets gérées par le SITOM NI ont également dû être délestées pour la première fois vers d'autres unités de traitement.

Années	2019	2020	2021	2022
Déchets gérés en tonnes	171 307	160 633	168 684	151 926
Détournement en tonnes	0	0	0	5 387
Déchets incinérés en tonnes	170 983	160 080	168 760	145 100
PCI en kcal/kg*	2 357	2 354	2 334	2 351

Le pouvoir calorifique des déchets (PCI) évolue peu : les légères variations enregistrées dépendent des quantités de déchets d'activités économiques (DAE), des refus de tri, des encombrants de déchèteries réceptionnés, des déchets à haut PCI et de la qualité des déchets ménagers (humidité notamment).

* Le PCI a été calculé avec la méthode standardisée MS03

Fours : un fonctionnement en deçà de la capacité nominale

6870 h

en 2022 pour le four 1,
soit un temps brut de
fonctionnement de l'installation
de **78,4%**

7361 h

en 2022 pour le four 2,
soit un temps brut de
fonctionnement de l'installation
de **84,0%**



Le temps de fonctionnement des fours reste en deçà de la capacité nominale qui est de 8000 heures (soit 91,3 % du fonctionnement brut)

En sus des arrêts techniques programmés pour assurer la maintenance des équipements (environ 10% du temps brut), le fonctionnement a été perturbé par plusieurs arrêts imprévus de lignes : fuites chaudière, casses barreaux de grille des fours provoquées par l'explosion de bouteilles de protoxyde d'azote, encrassements... (Cf. Rapport technique complet – Chapitre « Analyse des éléments d'exploitation »- « Fonctionnement des fours et du turbo-alternateurs »).

Années	2019	2020	2021	2022
Four 1 : temps de fonctionnement en h	7 820	7 700	7 552	6 870
Four 2 : temps de fonctionnement en h	7 901	7 463	8 030	7 360



Valorisation Energétique



Production de vapeur :

343 953 MWh
de vapeur produite en 2022
(2,37 MWh/t incinérée)

Du fait d'un fonctionnement des fours plus réduit, la production de vapeur est logiquement en baisse en 2022 par rapport à l'année 2021.

La valorisation thermique varie en fonction de l'activité du site industriel PCAS, de la quantité de chaleur vendue sur le réseau de chaleur urbain (RCU) mais également de la vapeur soutirée par la turbine (détails dans le rapport complet).

Valorisation thermique :

69 705 MWh
d'énergie valorisée sous forme thermique

Années	2019	2020	2021	2022
Production énergétique en MWh	406 277	379 722	394 950	343 953
Valorisation thermique en MWh	90 866	80 429	87 725	69 705
Valorisation thermique en %	22,4	21,2	22,2	20,3



Bon à savoir

L'année 2022 a été plus douce que les années précédentes avec une baisse de la consommation sur le réseau de chauffage urbain de la ville de Bourgoin-Jallieu.

Production d'électricité et valorisations

59 811 MWh
d'électricité produite en 2022
(412 kWh/t incinérée)

44 447 MWh
d'électricité ont été vendus,

15 364 MWh
d'électricité ont été consommés
par l'usine,

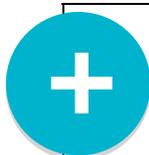
La puissance moyenne de production
du turbo-alternateur est de 7,9 MW



Années	2019	2020	2021	2022
Production électrique en MWh	83 278	64 714	78 415	59 811
Temps de fonctionnement du GTA en h	8 553	7 749	8 483	7 563
Puissance moyenne de production du GTA en MW	9,7	8,3	9,2	7,9

En 2022 le temps de fonctionnement du turbo-alternateur est en forte baisse dû fait notamment de la révision majeure programmée du GTA durant 5 semaines.

Le ratio de consommation d'électricité à la tonne entrante a également été impacté en raison de cet arrêt, et nécessitant une quantité d'électricité achetée plus conséquente auprès d'EDF.



Bon à savoir

73 %,

C'est la performance énergétique⁴ de l'installation pour l'année 2022.

En baisse par rapport à l'année 2021, elle se situe toutefois toujours au dessus du seuil de 65 % permettant de considérer l'usine comme Unité de Valorisation Énergétique.

⁴ Calculée selon l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de coïncinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux

Les consommations



Consommation d'électricité

16 959 MWh
d'électricité consommée en
2022
(117 kWh/t incinérée)

dont **91 %**
issues de la production de
l'usine

La part d'électricité achetée a été obligatoirement plus conséquente en raison de la disponibilité dégradée du GTA (98 % de la consommation d'électricité était issue de l'autoconsommation en 2021).

Consommation de fioul : en hausse

2,03
litre de fioul
consommé
par tonne
de déchets incinérés



Les arrêts de l'usine ont une conséquence directe sur l'augmentation de la consommation en fuel, utilisé pour les brûleurs aux redémarrages.

Au total, 17 démarrages à froid ont été enregistrés principalement dus à des fuites chaudières, des colmatages de chaudières, et des explosions liées aux bouteilles de protoxyde d'azote

Ligne 1 : 8 démarrages à froid, dont 2 suites aux arrêts techniques et 6 suite à des fuites de chaudière, des colmatages de chaudière, blackout ENEDIS et des casses de barreaux de grille.

Ligne 2 : 7 démarrages à froid, dont 1 suite aux arrêts techniques et 8 suite à des fuites de chaudière, à des colmatages de chaudière, et des casses de barreaux de grille (protoxyde d'azote)

Années	2019	2020	2021	2022
Consommation de fioul en m ³	122	162	184	294
Ratio de consommation de fioul en L à la tonne incinérée	0,71	1,01	1,09	2,03



Consommation d'eau : en légère hausse

57 805 m³
d'eau consommée
en 2022

99,9%
de l'eau utilisée
provient d'eau
de forage

0,40 m³/t
c'est le ratio d'eau
consommée par
tonne de déchets
incinérés

L'eau de forage est consommée pour les eaux de lavage, l'eau déminée et la préparation du lait de chaux. Elle est limitée à 15 m³/h au maximum dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter soit 117 000 m³/an, ce qui est largement respecté.

L'eau de ville est utilisée uniquement en secours en cas de problème sur l'eau de forage.

Années	2019	2020	2021	2022
Consommation d'eau en m ³	59 907	61 368	58 225	57 805
Ratio de consommation d'eau à la tonne de déchets incinérés en m ³ /t	0,35	0,38	0,35	0,40

Consommation de chaux : en légère hausse à la tonne incinérée

La consommation de chaux vive et de chaux spongiacale ramenée à la tonne de déchets incinérés en 2022 est de 12,8 kg/t.

Années	2019	2020	2021	2022
Consommation chaux en m ³	2 154	1 918	1 932	1 857
Ratio de consommation de chaux à la tonne de déchets incinérés en kg/t	12,6	12,0	11,4	12,8



Bon à savoir

L'injection de chaux spongiacale, en plus de l'injection de chaux vive utilisée dans le procédé de traitement des fumées, a été installée en juillet 2020 pour améliorer le traitement de fumée et traiter les pics de HCL et SO₂.

Consommation de charbon actif : élevée pour répondre aux exigences de performance

La consommation de charbon actif ramenée à la tonne de déchets entrants est de 0,69 kg/t pour une garantie de 0,350 kg/t (PCI 2500 kcal/kg). Elle est donc élevée mais elle s'explique par **les excellentes performances** en termes de traitement des dioxines et furanes.

Années	2019	2020	2021	2022
Consommation de charbon actif en tonne	89	91	90	100
Ratio de consommation de charbon actif à la tonne de déchets incinérés en kg/t	0,52	0,57	0,53	0,69



Bon à savoir

Dans le dialogue avec les associations environnementales via le comité de suivi, le Sitom Nord Isère a décidé d'augmenter l'injection de charbon actif, pour limiter les pics d'émissions.

Consommation d'ammoniaque : en légère baisse

La consommation d'ammoniaque ramenée à la tonne de déchets incinérés est de 2,40 kg/t pour une garantie de 3,21 kg/t (PCI 2500 kcal/kg). Elle est en légère baisse.

Années	2019	2020	2021	2022
Consommation d'ammoniaque en tonne	465	413	435	348,4
Ratio de consommation d'ammoniaque à la tonne de déchets incinérés en kg/t	2,73	2,58	2,58	2,40

Les sous-produits

36 498 tonnes
de résidus
d'exploitation
(mâchefers, ferrailles
usine, REFIOM)

Ramenée à la tonne incinérée, cette production globale représente 25 % du tonnage entrant en 2022

Mâchefers, quantités de ferrailles et de matériaux non ferreux valorisés :

En 2022, les **mâchefers déferrailés** produits par les installations du SITOM NORD ISERE ont été évacués en totalité sur l'IME MODUS VALORIS à hauteur de 27 669 tonnes.

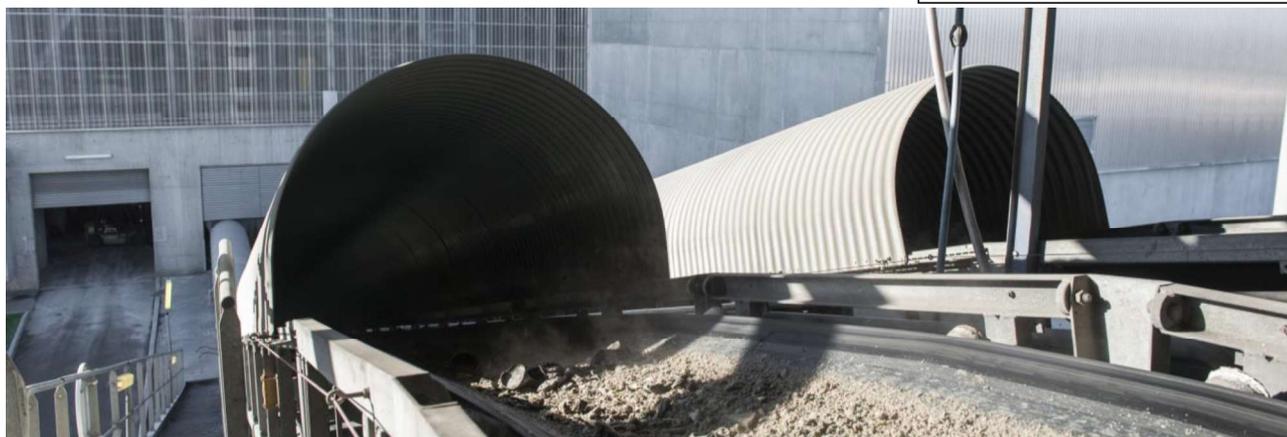
Le **ratio de mâchefers** par tonne de déchets traités est de 191 kg/t et est en légère hausse par rapport à 2021.

Au cours de l'année 2022, **19 990 tonnes** de mâchefers ont été valorisés en chantier de technique routière.

La **quantité de ferrailles** valorisée (extraite sur l'usine et sur l'IME) est en hausse avec un taux de 17,9 kg / tonne en 2022 contre 16,0 kg / tonne en 2021.

La quantité de **matériaux non ferreux** extraite sur l'IME et valorisée est également en hausse avec un taux de 2,7 kg / tonne en 2022 contre 2,1 kg / tonne en 2021.

Années	2019	2020	2021	2022
Mâchefers en tonne	30 652	29 851	31 192	27 669
Ratio de mâchefers à la tonne de déchets incinérés en kg/t	179	186	185	191
Ferrailles valorisées en tonne (Extraites sur l'usine et l'IME)	2 795	3 123	2 705	2603
Ratio de ferrailles à la tonne de déchets incinérés en kg/t	16,3	19,5	16,0	17,9
Métaux non ferreux valorisés en tonne	213	719	352	390
Ratio de métaux non ferreux à la tonne de déchets incinérés en kg/t	1,25	4,49	2,09	2,7



Bon à savoir

En 2019 la baisse des cours de reprise des matériaux de récupération et la difficulté à trouver des repreneurs a conduit l'IME MODUS à stocké les ferrailles et les matériaux non ferreux sur son site.

En 2020 les stocks ont été valorisés ce qui explique la hausse des ratios de valorisation.

Depuis 2021 la valorisation est revenue à des niveaux habituels.



Les REFIOM

Le ratio de production de REFIOM par tonne de déchets incinérés est de 40,2 kg/t.

Ce ratio est en hausse par rapport à celui de 2021 dû à une consommation plus importante de réactifs pour le traitement des fumées.

Années	2019	2020	2021	2022
REFIOM en tonne	6 603	5 886	6 090	5 836
Ratio de REFIOM à la tonne de déchets incinérés en kg/t	38,6	36,8	36,10	40,2

RÉSULTATS QUALITATIFS (contrôles et mesures)

Chambre de combustion et fumées

Contrôle réalisé par un organisme extérieur

2 contrôles réalisés par SOCOR AIR, bureau d'étude indépendant, ont été réalisés en Mai et Novembre 2022. Les résultats de ces contrôles sont en tout point conformes à l'arrêté d'exploitation et aux valeurs limites d'émissions (VLE) associées en vigueur, et témoignent de la performance du process de traitement des fumées.

100% conforme à la réglementation

		Répond aux normes	
		Mai 2022	Novembre 2022
Vitesse minimale des fumées en sortie cheminée (m/s)	12	✓ OUI	✓ OUI
Température minimale du four (°C)	850	✓ OUI	✓ OUI
Pollution atmosphérique	VLE		
Monoxyde de carbone - CO (mg/Nm ³)	50	✓ OUI	✓ OUI
Substances organiques à l'état de gaz ou vapeur exprimées en carbone organique total - COT (mg/Nm ³)	10	✓ OUI	✓ OUI
Poussières totales (mg/Nm ³)	10	✓ OUI	✓ OUI
Cadmium et Thallium et leurs composés - Cd + Tl (mg/Nm ³)	0,05	✓ OUI	✓ OUI
Mercure et ses composés - Hg (mg/Nm ³)	0,05	✓ OUI	✓ OUI
Total des autres métaux lourds (mg/Nm ³) Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V	0,5	✓ OUI	✓ OUI
Chlorure d'hydrogène – HCl (mg/Nm ³)	10	✓ OUI	✓ OUI
Fluorure d'hydrogène – HF (mg/Nm ³)	1	✓ OUI	✓ OUI
Dioxyde de soufre - SO _x (mg/Nm ³)	50	✓ OUI	✓ OUI
Dioxyde d'azote - NO _x (mg/Nm ³)	80	✓ OUI	✓ OUI
Ammoniac - NH ₃ (mg/Nm ³)	30	✓ OUI	✓ OUI
Dioxines et furanes (ng/Nm ³)	0,1	✓ OUI	✓ OUI

Rejets atmosphériques : pas de dépassement des 60 h réglementaires.

Sur l'exercice 2022, l'usine de valorisation a respecté les valeurs limites d'émissions atmosphériques imposées par les textes réglementaires en vigueur pour les moyennes horaires.

Pour les moyennes semi-horaires, des dépassements ont été observés :



39 h 30

principalement, pour les
poussières, le SO₂ et le CO
sur la ligne 1

15 h

principalement, pour le SO₂ ;
les poussières et l'ammoniac
sur la ligne 2

Les 60 heures de dépassements autorisées par ligne n'ont pas été dépassées. Ces dépassements sont principalement dus au traitement des encombrants de déchèteries. Le bilan est toutefois meilleur que celui sur 2021, notamment pour la ligne 2.

Pour les moyennes journalières :

5 dépassements des VLE journalières ont été constatés sur la ligne 1 (4 en poussières, 1 en CO) et 2 dépassements (1HF et 1 COT) pour la ligne 2.

Pour les mesures en continu, l'indisponibilité des appareils de mesure a été la suivante :

1 h 30
sur la ligne 1

2 h 00
Sur la ligne 2



Bon à savoir

L'indisponibilité des appareils de mesure ne doit pas dépasser 60 h par an et par ligne d'incinération



Dioxines et furanes : conformes à la réglementation

Pour le suivi en semi continu des dioxines et furanes dans les émissions atmosphériques le centre de Bourgoin-Jallieu a respecté les valeurs règlementaires pour l'ensemble des prélèvements.

La valeur moyenne des résultats des 26 prélèvements mensuels effectués sur les 2 lignes est de 0,021 ng-ITEQ/Nm³ pour une norme à 0,1 ng-ITEQ/Nm³.

En 2022, l'indisponibilité du matériel de mesure (dispositif AMESA) a été respectivement de 4.3 % et 5,7 % pour les lignes 1 et 2. Ces valeurs sont en deçà des 15% autorisés pour chacune des lignes.

Surveillance environnementale

En complément des mesures d'autosurveillance sur les fumées, le SITOM NI réalise une surveillance environnementale autour du site pour les dioxines et métaux lourds avec,

- une mesure des retombées atmosphériques 2 fois par an via des jauges installées durant 2 mois
- des prélèvements d'air tous les deux ans, 4 fois deux semaines directement par l'association ATMO AURA
- des mesures annuelles dans les lichens.

Effluents : conformes au « zéro rejet »

Les effluents issus du lavage de l'installation, des sols et de la récupération des eaux de process, ont été recyclés en totalité dans les extracteurs mâchefers et pour l'aspersion du broyage des encombrants.

Mâchefers : entièreté des lots valorisables

En 2022, les mâchefers ont été valorisables 12 mois sur 12.

Tableau
complet des
mâchefers
en annexe

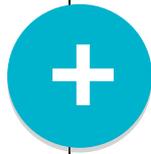


SYNTHÈSE ÉCONOMIQUE

Synthèse économique liée au fonctionnement de l'usine

Les données chiffrées, ci-après, concernent uniquement le contrat de conduite, d'entretien et de maintenance des installations et les recettes de valorisation énergétique.
 Les coûts à la tonne sont calculés sur la base du tonnage gérés par le SITOM NI en 2022 qui est de 151 926 tonnes.

2022		
Tonnage	tonnes	151 926
Dépenses d'exploitation		
Exploitation	€ HT	7 632 176
Traitement des mâchefers	€ HT	1 642 035
GER	€ HT	2 287 486
Coût total exploitation	€ HT	11 561 697
Coût d'exploitation à la tonne (hors recettes et hors investissement)	€ HT / t	76,1
Recettes de valorisation énergétique		
PCAS	€ HT	150 253
RESEAU DE CHALEUR	€ HT	749 073
EDF	€ HT	7 150 054
Coût total recettes de valorisation énergétique	€ HT	8 049 379
Recettes en € HT par tonne	€ HT / t	53
Coût à la tonne résiduelle	€ HT / t	23,1



Bon à savoir Gros entretien et renouvellement

Dépenses 2022 : **3 165 334 € HT**
Déficit 2022 : **877 848 € HT**
Solde négatif 2022 : **3 634 271 € HT**



Les principaux postes de dépenses de travaux pour 2022

- Les parties sous pression : 934 281 €
- Les fumisteries des fours : 376 879 €
- Le groupe turbo-alternateur : 278 815 €
- Electricité, régulation... : 235 809 €
- Filtres à Manches : 192 557 €
- ...

Synthèse économique globale du SITOM Nord Isère

Les données chiffrées, ci-après, sont extraites de la section de fonctionnement du compte administratif 2022 qui est hors TVA.

Les coûts à la tonne sont calculés sur la base du tonnage gérés en 2022 qui est de 151 926 tonnes.

	2022		2021
	En € HT	En € HT / t	En € HT / t
Dépenses de fonctionnement			
Exploitation et autres charges à caractères générales y compris provision pour risque (hors impôts et taxes)	11 888 412	78,3	67,2
Taxe foncière et TGAP	2 420 743	15,9	11,2
Dépenses de personnels du SITOM NORD ISERE	275 176	1,81	1,47
Indemnités des élus	110 338	0,73	0,63
Intérêts des emprunts (y compris ICNE)	4 313 863	28,4	27,4
Dotation aux amortissements (totale)	5 867 844	38,6	34,7
Total	24 876 375	163,7	142,7
Recettes de fonctionnement			
Traitements des déchets	18 432 456	121,3	116,7
Valorisation Energétique	8 049 379	53,0	24,5
Aide du fonds de soutien (sortie des emprunts à risques)	1 199 626	7,9	7,11
Autres recettes diverses	289 755	1,91	1,25
Total	27 971 217	184,1	149,6

L'année 2022 présente un résultat positif de **3 094 842 € en raison de recettes de valorisation énergétique conséquentes. En effet, le prix de vente sur le marché libre de l'électricité a été cette année largement favorable. Ces recettes complémentaires ont permis de compenser l'augmentation des dépenses due au faible tonnage réceptionné sur 2022.**

Avec le report de l'excédent des années précédentes, **l'excédent de fonctionnement en fin d'exercice est de 5 600 036 €.**

La dotation aux amortissements de 5 867 844 € couvre le remboursement du capital des emprunts de 5 659 444 €. **Elle permet de dégager une capacité d'investissement pour les travaux d'amélioration d'un peu plus de 350 000 €.**



2022 : les 3 faits marquants du bilan économique

- 1.** L'année 2022 a été fortement perturbée par plusieurs arrêts de ligne. Plus particulièrement, des fuites répétitives chaudières, générées par le traitement des encombrants broyés (qualité et irrégularité des apports), ont contraints pour la première fois à détourner 5387 tonnes de déchets entre avril et mai.
- 2.** La hausse des prix de l'énergie et de certaines matières premières, le ralentissement de la croissance économique et les turbulences sur les marchés financiers mondiaux ont impacté le budget du syndicat (hausse du coût global d'exploitation). Notamment, une forte hausse des coûts des réactifs à la tonne et ceux du traitement pour les REFIOM ont été observés.
- 3.** Le prix moyen de vente de l'électricité a plus que doublé grâce à la sortie anticipée du contrat d'obligation d'achat avec EDF.

En conclusion

L'année 2022 peut être considérée comme une année anormale de fonctionnement des installations en ce qui concerne le coût d'exploitation : **le coût d'exploitation s'élève à 78 € HT/ t contre 67 € HT/t en 2021. Concernant la valorisation énergétique, les recettes à la tonne s'élèvent à 53 € contre 24 € en 2021.**

Le SITOM NORD ISERE a géré 151 926 tonnes de déchets ménagers et assimilés (OM et assimilés, DIB, encombrants) en 2022 pour une recette de 18 432 456 € HTVA (recette de traitement des déchets).

Grâce au prix de vente de l'énergie, le solde de traitement est positif sur 2022.

Il est toutefois nécessaire d'être vigilant sur ce point, les ventes d'électricité ne seront pas aussi hautes à l'avenir.



SITOM Nord Isère

Avenue des Frères Lumière 38 300 Bourgoin-Jallieu Cedex

Tel. 04 37 03 23 90

Fax : 04 37 03 23 98

Email : sitom.ni@wanadoo.fr

